

# Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

AU 30 juin 2020

Secrétariat général  
Sous-direction des statistiques et des études



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Périmètre et définition

Seules les personnes majeures sont comptabilisées. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une **personne** est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert**, lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternative) ; les **mesures présentencielle**s que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).

- les **principales mesures post-sentencielle**s hors ajournements. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSEP), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, les peines et obligations de travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).

- les **mesures dites de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Dans ce document, les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP).

L'entrée en vigueur au 24 mars 2020 de la réforme des peines de la loi programmation et de réforme pour la justice (LPJ) dans les applicatifs, et le contexte de crise sanitaire ont eu un impact sur la saisie des données. Les indicateurs du deuxième trimestre 2020 sont fragiles ; l'interprétation des évolutions est sujette à précaution.

# Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

## Alternatives aux poursuites, mesures présentencielles et ajournements

AJI	Ajournement pour investigation
AJINJ	Ajournement avec injonction
AME	Ajournement avec mise à l'épreuve
ARSE	Assignment à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignment à résidence sous surveillance électronique mobile
CJ	Contrôle judiciaire
Stage (alternative)	Stage (alternative)
TNR	Travail non rémunéré

## Principales mesures post sentencielles hors ajournements

CP	Contrainte pénale
DDSEP	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
IS	Interdiction de séjour
LC AP	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous LC	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
SPROB	Sursis probatoire
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Stage
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général

## Mesures dites de sûreté

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SJ	Surveillance judiciaire
SSJ	Suivi socio-judiciaire

## Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

# Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

## **Données de stock sur les personnes en milieu ouvert**

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert

## **Données de stock sur les mesures en milieu ouvert**

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert
Tableau 9	Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

## **Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert**

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements
Tableau 18	Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

# Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 30 juin 2020

**Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe**

Sexe	30/06/17d	30/09/17d	31/12/17d	31/03/18d	30/06/18d	30/09/18d	31/12/18d	31/03/19r	30/06/19r	30/09/19r	31/12/19r	31/03/20r	30/06/20p
Femmes	12 466	12 256	12 323	12 471	12 554	12 397	12 360	12 433	12 558	12 382	12 319	11 952	11 312
Hommes	148 814	147 192	147 643	148 417	148 583	148 012	148 059	149 305	150 093	149 599	150 359	150 101	147 990
<b>Total</b>	<b>161 280</b>	<b>159 448</b>	<b>159 966</b>	<b>160 888</b>	<b>161 137</b>	<b>160 409</b>	<b>160 419</b>	<b>161 738</b>	<b>162 651</b>	<b>161 981</b>	<b>162 678</b>	<b>162 053</b>	<b>159 302</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge**

	30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
18 à 20 ans	12 055	11 705	11 673	10 511
21 à 24 ans	23 533	23 049	22 893	22 286
25 à 29 ans	26 737	26 417	25 852	25 165
30 à 39 ans	44 305	45 241	46 483	46 173
40 à 49 ans	30 493	30 644	31 056	30 706
50 à 59 ans	16 549	16 843	17 074	16 850
60 ans et plus	6 902	7 178	7 566	7 576
Non renseigné	706	60	54	35
<b>Total</b>	<b>161 280</b>	<b>161 137</b>	<b>162 651</b>	<b>159 302</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 3 : Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert**

		30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
Âge médian	Femmes	35,9	36,0	36,3	36,2
	Hommes	33,5	33,8	34,1	34,4
	<b>Ensemble</b>	<b>33,7</b>	<b>34,0</b>	<b>34,2</b>	<b>34,5</b>
Âge moyen	Femmes	37,4	37,6	37,8	37,8
	Hommes	35,8	36,0	36,2	36,4
	<b>Ensemble</b>	<b>35,9</b>	<b>36,1</b>	<b>36,3</b>	<b>36,5</b>

L'âge médian est l'âge qui divise une population en deux groupes numériquement égaux.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité**

	30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
Française	148 589	148 573	149 669	145 995
UE hors française	1 966	2 078	2 157	2 106
Reste de l'Europe	1 160	1 268	1 333	1 339
Afrique	6 585	6 832	6 978	7 193
Amérique	347	385	450	540
Asie et Océanie	397	441	468	504
Autres	2 236	1 560	1 596	1 625
<b>Total</b>	<b>161 280</b>	<b>161 137</b>	<b>162 651</b>	<b>159 302</b>

La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative**

	30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
Auvergne-Rhône-Alpes	19 056	19 207	18 940	18 520
Bourgogne-Franche-Comté	8 554	8 659	8 696	8 174
Bretagne	6 937	7 008	7 356	7 326
Centre-Val de Loire	6 170	6 363	6 247	6 082
Corse	1 027	946	823	807
Grand Est	14 741	14 320	14 342	14 077
Guadeloupe	802	917	948	1 094
Guyane	477	558	583	843
Hauts-de-France	18 018	18 002	17 600	16 620
Île-de-France	23 027	23 322	24 307	23 989
La Réunion	2 266	2 400	2 478	2 384
Martinique	865	793	1 070	1 000
Mayotte	294	274	265	257
Normandie	9 218	9 231	9 390	9 149
Nouvelle-Aquitaine	14 865	14 541	14 712	14 295
Occitanie	14 832	14 588	14 695	14 269
Pays de la Loire	8 494	8 446	8 418	8 189
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 637	11 562	11 781	12 227
<b>Total</b>	<b>161 280</b>	<b>161 137</b>	<b>162 651</b>	<b>159 302</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 6 : Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert**

Au 30 juin 2020 (provisoires)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	% de femmes	% de PPSMJ de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	18 520	34,7	6,9%	9,0%
Bourgogne-Franche-Comté	8 174	34,9	7,4%	4,8%
Bretagne	7 326	36,7	7,9%	5,5%
Centre-Val de Loire	6 082	34,6	8,0%	8,0%
Corse	807	38,3	7,4%	7,8%
Grand Est	14 077	34,8	8,5%	6,6%
Guadeloupe	1 094	33,6	3,9%	3,3%
Guyane	843	30,0	16,4%	27,0%
Hauts-de-France	16 620	34,4	5,9%	4,6%
Île-de-France	23 989	32,1	5,4%	17,3%
La Réunion	2 384	34,3	5,2%	0,9%
Martinique	1 000	34,0	3,1%	2,5%
Mayotte	257	28,1	2,7%	29,6%
Normandie	9 149	35,6	7,6%	4,0%
Nouvelle-Aquitaine	14 295	35,7	8,2%	6,3%
Occitanie	14 269	34,6	7,8%	8,2%
Pays de la Loire	8 189	34,7	6,9%	6,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 227	34,6	7,7%	9,2%
<b>Total</b>	<b>159 302</b>	<b>34,5</b>	<b>7,1%</b>	<b>8,4%</b>

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

# Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 30 juin 2020

**Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie**

	30/06/17d	30/09/17d	31/12/17d	31/03/18d	30/06/18d	30/09/18d	31/12/18d	31/03/19r	30/06/19r	30/09/19r	31/12/19r	31/03/20r	30/06/20p
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	6 723	6 589	6 498	6 740	7 091	7 037	7 220	7 449	7 691	7 655	7 748	8 252	8 307
Principales mesures post-sentencielles	167 722	165 455	165 854	166 567	166 622	165 356	164 911	166 290	166 813	165 779	166 181	165 270	162 547
Mesures de sûreté	6 628	6 688	6 733	6 865	6 912	7 043	7 108	7 162	7 276	7 334	7 409	7 476	7 580
<b>Total</b>	<b>181 073</b>	<b>178 732</b>	<b>179 085</b>	<b>180 172</b>	<b>180 625</b>	<b>179 436</b>	<b>179 239</b>	<b>180 901</b>	<b>181 780</b>	<b>180 768</b>	<b>181 338</b>	<b>180 998</b>	<b>178 434</b>

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSEP), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, les peines et obligations de travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 8 : Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert**

	30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
AME	139	106	88	60
ARSE	328	313	298	345
CJ	3 515	3 826	4 412	5 346
Stage (alternative)	938	897	967	978
TNR	1 799	1 941	1 922	1 573
Autres ajournements et ARSEM	4	8	4	5
<b>Total</b>	<b>6 723</b>	<b>7 091</b>	<b>7 691</b>	<b>8 307</b>

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ; AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; Stage (alternative) : obligation de stages (alternatives) ; TNR : Travail non rémunéré

La saisie actuelle des données nous incite à ne pas distinguer les obligations des peines prononcées (TIG ; Stages). Par exemple, un sursis probatoire assorti d'une obligation de TIG est compté comme une mesure de sursis probatoire et une mesure de TIG.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 9 : Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert**

	30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
CP	2 247	2 658	2 378	1 422
DDSEP				209
IS	918	1 149	1 412	1 813
LC AP	5 174	4 742	4 616	6 311
LSC sous LC	186	162	189	1 100
SME	120 123	120 347	120 924	113 827
SPROB				4 706
SPRM	175	162	172	192
Stage	89	103	169	233
STIG	22 637	22 142	21 937	18 035
TIG	16 173	15 157	15 016	14 699
<b>Total</b>	<b>167 722</b>	<b>166 622</b>	<b>166 813</b>	<b>162 547</b>

CP : Contrainte pénale ; DDSEP : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : obligation et peines de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : obligations et peines de Travail d'intérêt général

La saisie actuelle des données nous incite à ne pas distinguer les obligations des peines prononcées (TIG ; Stages). Par exemple, un sursis probatoire assorti d'une obligation de TIG est compté comme une mesure de sursis probatoire et une mesure de TIG.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 10 : Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert**

	30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
PSEM	35	34	34	27
SJ	318	287	261	250
SSJ	6 275	6 591	6 981	7 303
<b>Total</b>	<b>6 628</b>	<b>6 912</b>	<b>7 276</b>	<b>7 580</b>

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures**

	30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
AME	8,6%	17,9%	27,3%	23,3%
ARSE	4,9%	8,0%	8,1%	4,6%
CJ	9,5%	9,1%	9,2%	8,2%
STC	14,5%	13,7%	12,7%	13,1%
TNR	16,0%	16,2%	13,5%	14,9%
CP	6,9%	7,7%	7,9%	6,3%
DDSEP				4,3%
IS	2,9%	2,9%	4,0%	6,2%
LC AP	9,0%	11,0%	11,0%	8,4%
LSC sous LC	8,6%	7,4%	7,9%	3,9%
SME	7,2%	7,1%	7,1%	6,6%
SPROB				5,4%
SPRM	8,0%	11,7%	8,7%	6,8%
Stage	10,1%	6,8%	7,1%	3,4%
STIG	7,7%	7,7%	7,7%	7,6%
TIG	9,8%	10,4%	10,8%	9,4%
SJ	3,5%	2,8%	3,4%	3,2%
SSJ	2,2%	2,4%	2,3%	2,3%
<b>Ensemble</b>	<b>7,5%</b>	<b>7,6%</b>	<b>7,5%</b>	<b>6,9%</b>

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; Stage (alternatives) : Obligation de stage (alternatives) ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : obligation et peine de stages ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : obligations et peines de Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction, et les sursis probatoires ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures. La saisie actuelle des données nous incite à ne pas distinguer les obligations des peines prononcées (TIG ; Stages). Par exemple, un sursis probatoire assorti d'une obligation de TIG est compté comme une mesure de sursis probatoire et une mesure de TIG.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures**

	30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
AME	5,0%	6,6%	4,5%	8,3%
ARSE	20,4%	18,5%	22,5%	17,4%
CJ	11,4%	11,6%	12,3%	10,7%
STC	6,0%	6,1%	5,0%	6,2%
TNR	6,0%	7,0%	6,5%	5,0%
CP	6,5%	7,0%	7,9%	8,2%
DDSEP				3,8%
IS	19,0%	20,4%	19,9%	20,6%
LC AP	9,6%	9,8%	10,3%	10,6%
LSC sous LC	10,8%	12,3%	11,6%	12,0%
SME	7,7%	7,5%	7,7%	8,1%
SPROB				7,0%
SPRM	13,7%	8,6%	8,1%	6,8%
Stage	6,7%	2,9%	6,5%	9,4%
STIG	8,8%	8,8%	8,9%	9,2%
TIG	6,7%	6,3%	6,1%	6,3%
SJ	7,5%	5,2%	5,0%	5,2%
SSJ	5,0%	4,4%	4,7%	5,1%
<b>Ensemble</b>	<b>7,8%</b>	<b>7,7%</b>	<b>7,9%</b>	<b>8,2%</b>

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; Stage (alternatives) : Obligation de stage (alternatives) ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : obligation et peine de stages ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : obligations et peines de Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction, et les sursis probatoires ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures. La saisie actuelle des données nous incite à ne pas distinguer les obligations des peines prononcées (TIG ; Stages). Par exemple, un sursis probatoire assorti d'une obligation de TIG est compté comme une mesure de sursis probatoire et une mesure de TIG.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures**

	30/06/17d	30/06/18d	30/06/19r	30/06/20p
AME	39,4	38,6	41,3	38,4
ARSE	31,7	30,0	31,5	30,9
CJ	31,0	31,6	31,5	31,8
STC	27,8	27,8	28,1	30,0
TNR	25,3	25,6	25,5	25,7
CP	36,1	36,4	37,0	37,5
DDSEP				32,8
IS	33,2	32,9	31,4	30,8
LC AP	35,5	35,5	35,9	34,5
LSC sous LC	32,2	30,8	34,6	32,2
SME	34,5	34,7	35,0	35,1
SPROB				34,6
SPRM	54,5	54,8	57,1	56,8
Stage	21,7	21,3	24,9	31,4
STIG	29,8	30,1	30,4	30,8
TIG	24,4	24,6	24,7	25,3
SJ	52,9	52,9	51,4	52,2
SSJ	46,7	46,7	46,8	47,3
<b>Ensemble</b>	<b>33,2</b>	<b>33,5</b>	<b>33,8</b>	<b>34,0</b>

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; Stage (alternatives) : Obligation de stage (alternatives) ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : obligation et peine de stages ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : obligations et peines de Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction, et les sursis probatoires ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs. Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures. La saisie actuelle des données nous incite à ne pas distinguer les obligations des peines prononcées (TIG ; Stages). Par exemple, un sursis probatoire assorti d'une obligation de TIG est compté comme une mesure de sursis probatoire et une mesure de TIG.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

# Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 30 juin 2020

**Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe**

	2017T2d	2017T3d	2017T4d	2018T1d	2018T2d	2018T3d	2018T4d	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1r	2020T2p
Femmes	1 874	1 429	1 977	2 037	1 960	1 496	1 868	1 961	1 933	1 495	1 912	1 368	1 024
Hommes	20 464	15 860	21 288	21 680	20 669	16 387	20 527	21 437	21 247	17 478	21 953	16 479	15 246
<b>Total</b>	<b>22 338</b>	<b>17 289</b>	<b>23 265</b>	<b>23 717</b>	<b>22 629</b>	<b>17 883</b>	<b>22 395</b>	<b>23 398</b>	<b>23 180</b>	<b>18 973</b>	<b>23 865</b>	<b>17 847</b>	<b>16 270</b>

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile**

	2017T2d	2017T3d	2017T4d	2018T1d	2018T2d	2018T3d	2018T4d	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1r	2020T2p
Auvergne-Rhône-Alpes	2 520	1 967	2 674	2 720	2 495	1 928	2 567	2 611	2 511	2 046	2 733	2 008	1 791
Bourgogne-Franche-Comté	1 115	761	1 228	1 214	1 131	864	1 201	1 129	1 144	925	1 152	803	713
Bretagne	942	756	1 083	1 033	1 017	857	969	1 171	1 007	752	1 105	803	756
Centre-Val de Loire	875	644	965	962	860	663	830	838	814	790	998	613	531
Corse	140	101	160	143	149	103	125	92	137	100	114	108	105
Grand Est	1 998	1 524	1 993	1 957	1 883	1 532	1 938	2 037	2 039	1 714	2 115	1 517	1 331
Guadeloupe	140	144	148	151	169	149	135	145	164	173	139	143	163
Guyane	80	94	104	82	92	93	143	100	89	100	282	219	118
Hauts-de-France	2 499	1 851	2 625	2 564	2 465	1 858	2 373	2 480	2 479	2 004	2 391	1 757	1 584
Île-de-France	3 295	2 749	3 526	3 671	3 566	3 041	3 390	3 484	3 900	3 005	3 521	3 072	2 570
La Réunion	331	293	329	279	389	346	317	355	347	337	404	209	241
Martinique	128	85	93	96	164	99	219	192	213	131	210	104	94
Mayotte	50	35	41	29	35	30	29	61	48	51	64	23	13
Normandie	1 301	961	1 312	1 414	1 341	1 032	1 294	1 295	1 165	1 025	1 334	1 108	863
Nouvelle-Aquitaine	1 987	1 460	2 061	2 240	2 033	1 531	1 980	2 230	1 992	1 594	2 212	1 520	1 518
Occitanie	1 977	1 596	2 124	2 261	2 072	1 571	2 147	2 193	2 074	1 729	2 182	1 494	1 400
Pays de la Loire	1 153	905	1 167	1 128	1 124	926	1 056	1 238	1 018	830	1 165	845	883
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 807	1 363	1 632	1 773	1 644	1 260	1 682	1 747	2 039	1 667	1 744	1 501	1 596
<b>Total</b>	<b>22 338</b>	<b>17 289</b>	<b>23 265</b>	<b>23 717</b>	<b>22 629</b>	<b>17 883</b>	<b>22 395</b>	<b>23 398</b>	<b>23 180</b>	<b>18 973</b>	<b>23 865</b>	<b>17 847</b>	<b>16 270</b>

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie**

	2017T2d	2017T3d	2017T4d	2018T1d	2018T2d	2018T3d	2018T4d	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1r	2020T2p
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	1 988	1 518	1 942	2 062	2 180	1 645	2 087	2 141	2 249	1 836	2 237	2 144	1 424
Principales mesures post-sentencielles	27 649	21 515	28 686	29 275	28 068	22 022	27 376	28 842	28 140	23 411	29 204	21 887	21 496
Mesures de sûreté	435	416	482	515	452	453	477	452	478	444	452	422	416
<b>Total</b>	<b>30 072</b>	<b>23 449</b>	<b>31 110</b>	<b>31 852</b>	<b>30 700</b>	<b>24 120</b>	<b>29 940</b>	<b>31 435</b>	<b>30 867</b>	<b>25 691</b>	<b>31 893</b>	<b>24 453</b>	<b>23 336</b>

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives) ; les **mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSEP), le sursis probatoire (SPROB), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, les peines et obligations de travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), les peines et obligations de stage (Stage) les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 17 : Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements**

	2017T2d	2017T3d	2017T4d	2018T1d	2018T2d	2018T3d	2018T4d	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1r	2020T2p
AME	46	41	46	55	52	31	36	50	37	35	39	27	13
ARSE	145	100	133	96	116	104	123	106	107	125	130	135	82
CJ	726	597	724	697	806	630	784	740	893	801	875	941	823
Stage (alternative)	297	205	276	272	271	213	308	338	359	205	317	270	179
TNR	772	573	757	941	932	664	835	904	853	668	873	768	323
Autres ajournements et ARSEM	2	2	6	1	3	3	1	3	0	2	3	3	4
<b>Total</b>	<b>1 988</b>	<b>1 518</b>	<b>1 942</b>	<b>2 062</b>	<b>2 180</b>	<b>1 645</b>	<b>2 087</b>	<b>2 141</b>	<b>2 249</b>	<b>1 836</b>	<b>2 237</b>	<b>2 144</b>	<b>1 424</b>

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ; AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; Stage (alternative) : obligation de stages (alternatives) ; TNR : Travail non rémunéré.

La saisie actuelle des données nous incite à ne pas distinguer les obligations des peines prononcées (TIG ; Stages). Par exemple, un sursis probatoire assorti d'une obligation de TIG est compté comme une mesure de sursis probatoire et une mesure de TIG.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 18 : Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert**

	2017T2d	2017T3d	2017T4d	2018T1d	2018T2d	2018T3d	2018T4d	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1r	2020T2p
CP	431	347	428	449	383	287	346	282	163	105	93	53	28
DDSEP													227
IS	143	113	172	203	177	163	201	258	206	250	317	306	227
LC AP	1 505	1 333	1 481	1 421	1 528	1 378	1 503	1 423	1 468	1 461	1 583	2 391	2 932
LSC sous LC	143	137	137	128	142	138	143	107	156	460	506	601	1 302
SME	16 891	13 845	18 375	18 629	17 674	14 186	17 461	18 592	17 893	15 143	18 818	13 331	8 262
SPROB												9	4 814
SPRM	20	22	23	22	30	23	23	29	20	24	34	29	47
Stage	21	15	24	33	22	38	56	42	56	79	69	30	36
STIG	4 560	3 221	4 231	4 531	4 516	3 214	4 064	4 243	4 412	3 290	4 130	2 986	711
TIG	3 935	2 482	3 815	3 859	3 596	2 595	3 579	3 866	3 766	2 599	3 654	2 151	2 910
<b>Total</b>	<b>27 649</b>	<b>21 515</b>	<b>28 686</b>	<b>29 275</b>	<b>28 068</b>	<b>22 022</b>	<b>27 376</b>	<b>28 842</b>	<b>28 140</b>	<b>23 411</b>	<b>29 204</b>	<b>21 887</b>	<b>21 496</b>

CP : Contrainte pénale ; DDSEP : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPROB : sursis probatoire ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : obligation et peines de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : obligations et peines de Travail d'intérêt général

La saisie actuelle des données nous incite à ne pas distinguer les obligations des peines prononcées (TIG ; Stages). Par exemple, un sursis probatoire assorti d'une obligation de TIG est compté comme une mesure de sursis probatoire et une mesure de TIG.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert**

	2017T2d	2017T3d	2017T4d	2018T1d	2018T2d	2018T3d	2018T4d	2019T1r	2019T2r	2019T3r	2019T4r	2020T1r	2020T2p
PSEM	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5
SJ	31	18	30	30	28	28	30	17	20	22	26	30	26
SSJ	404	398	452	485	424	425	447	435	458	422	426	392	390
<b>Total</b>	<b>435</b>	<b>416</b>	<b>482</b>	<b>515</b>	<b>452</b>	<b>453</b>	<b>477</b>	<b>452</b>	<b>478</b>	<b>444</b>	<b>452</b>	<b>422</b>	<b>416</b>

SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

**Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative**

2020 T2 (provisoires)	SME	STIG	TIG	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 066	69	278	1 368	2 781
Bourgogne-Franche-Comté	351	31	176	536	1 094
Bretagne	396	36	117	607	1 156
Centre-Val de Loire	219	39	99	445	802
Corse	50	<5	7	84	141
Grand Est	592	48	283	973	1 896
Guadeloupe	77	8	15	107	207
Guyane	23	<5	15	94	136
Hauts-de-France	727	77	384	1 157	2 345
Île-de-France	1 352	122	344	1 700	3 518
La Réunion	114	10	61	167	352
Martinique	30	<5	11	76	117
Mayotte	<5	<5	10	6	19
Normandie	481	57	196	535	1 269
Nouvelle-Aquitaine	604	57	332	1 164	2 157
Occitanie	653	52	300	944	1 949
Pays de la Loire	524	43	143	634	1 344
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 000	54	139	861	2 054
<b>Total</b>	<b>8 259</b>	<b>703</b>	<b>2 910</b>	<b>11 458</b>	<b>23 337</b>

La catégorie Autres regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements, les mesures dites de sûreté, et les CP, IS, LC, STC, SUSPM ; SPROB.

SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : peines et obligations de Travail d'intérêt général.

La saisie actuelle des données nous incite à ne pas distinguer les obligations des peines prononcées (TIG ; Stages). Par exemple, un sursis probatoire assorti d'une obligation de TIG est compté comme une mesure de sursis probatoire et une mesure de TIG.

Note : le secret statistique impose de ne pas diffuser les effectifs inférieurs à 5 (<5)

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

# Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétropolées à partir de 2016 pour proposer un historique des chiffres. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « Me5 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

# Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

## Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

## Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire (SPROB), sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSEP), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas comptées dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

## Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.